

F.L.A.G.S.
www.flags-geneva.org

Fédération réunissant
Les Associations de quartier du
Grand-Saconnex et environs

CM 15.3.2010
Annexe 1

Mairie du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, 27 janvier 2010

AICC

Elisabeth Jobin
Elisa.jobin@bluewin.ch

AJA

Philippe Demierre
aja-info@bluewin.ch

ARCE

Geraldo Von Potobsky
vonpotobsky@bluewin.ch

ASAP

Peta Girod
info@asap-grandsaconnex.ch

Morillons-Parc

Cédric Bourdin
cbourdin@infomaniak.ch

Parc-des-Mayens

Pia Jarrell
pia.jarrell@free.fr

RADAR

Roland Machenbaum
radar@sunrise.ch

Voie-du-Coin

Robert Detraz
Voie-du-Coin 12
1218 Grand-Saconnex

Concerne : Chemin des Corbillettes et Chemin des Coudriers

Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Madame, Monsieur,

Au nom des différentes associations de FLAGS, permettez-moi de vous remercier pour l'aménagement d'une piste cyclable descendante sur le chemin des Corbillettes. Son revêtement est particulièrement apprécié dans la mesure où les automobilistes la perçoivent immédiatement.

Nous profitons de la présente pour vous signaler que dans le cadre de la future rénovation du chemin des Coudriers, il sera important d'installer des grilles de caniveaux disposant de trous d'évacuation compatibles avec les cyclistes (trous perpendiculaires au sens de roulement des vélos et non pas parallèles). Ceci permettra de prévenir d'éventuels accidents.

Merci d'adapter l'intersection pour les cyclistes au giratoire Coudriers/Corbillettes/Avenue Trembley. Aujourd'hui, la signalétique en place empêche un cycliste venant du chemin des Coudriers ou de l'avenue Trembley de s'engager sur la nouvelle piste cyclable en direction de Balxert.

Je profite de ce courrier pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2010. et vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les membres de nos autorités, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Elisabeth Jobin
Présidente

E. Jobin

Conseil Communal du Grand-Saconnex
Mairie du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18, C.P. 127
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, 13 février 2010

Chers Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous, habitants du chemin de l'Erse, avons appris la future mais proche fermeture du chemin Giacometti qui laissera toutefois la circulation douce (à pied et à vélo) sur cet ancien chemin de campagne, selon le P.L.Q. d'il y a quelques années.

Nous aimerions remercier le conseil de la commune d'avoir résisté aux pressions contraires pour arriver à cette juste décision.

Nous vous présentons nos respectueuses salutations

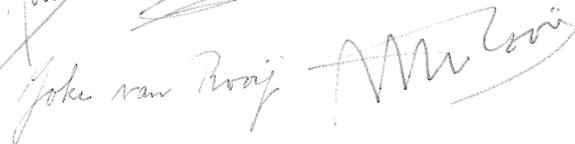
Mr Douglas Schofield
23, chemin de l'Erse



Mme et Mr Dany et Hubert Martine
21, chemin de l'Erse



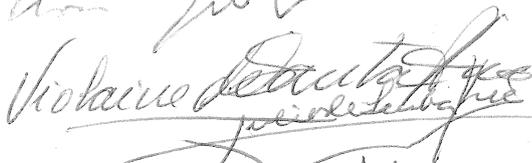
Mme et Mr Joke et Matthieu van Rooij
19, chemin de l'Erse



Mme Lise Jacob
17, chemin de l'Erse



Mme et Mr Violaine et Julio de Santa Ana
15, chemin de l'Erse



Mme et Mr Marie-Claude et François Simon
13, chemin de l'Erse



Mme et Mr Elisabeth et Albert Hofmann
20, chemin de l'Erse





DCTI - Génie civil
Case postale 22
1211 Genève 8

Recu le	25.02.10
No dossier	
Traitement	ST
Information	EB-JNC

Monsieur Michael Helke
Ch. des Crêts de Pregny 14 B
1218 Grand-Saconnex

Nréf. : 52.hl
Dossier traité par : M. Claudio Bailo

Genève, le 19 février 2010

Concerne : Route des Nations

Monsieur,

Votre courrier du 20 janvier 2010, adressé à Madame Böhler-Goodship, Conseillère administrative, qui nous a été transmis par la mairie du Grand-Saconnex pour réponse, a retenu notre meilleure attention.

En liminaire, peu habitués à rédiger dans la langue de Shakespeare, vous ne nous tiendrez pas rigueur de répondre aux divers points soulevés dans votre courrier, au demeurant for pertinents, dans la langue de Molière.

Points 1 et 3 :

Le projet de route des Nations, ci-après RDN, devant desservir les institutions internationales, est conçu pour un trafic de destination, et ne peut être comparé aux projets de tranchées couvertes de Vézenaz ou de Meyrin, qui eux sont conçus pour du trafic de transit.

Partant, il est difficilement concevable de superposer l'infrastructure de la tranchée couverte à celle du tram au droit de la route de Ferney, les nuisances et les coûts générés par cette option auraient pour effet de produire l'inverse d'une économie d'échelle.

Le phasage technique retenu des projets RDN, Jonction autoroutière de Ferney (projet OFROU) et tram, doit permettre de basculer une grande partie des véhicules-jour transitant par la route de Ferney à destination des institutions internationales sur la RDN pour permettre la mise en œuvre de l'infrastructure tram en limitant au maximum les nuisances pour les habitants du Grand-Saconnex en général et ceux de la route de Ferney en particulier.

Point 2 :

En effet, les conditions géologiques et hydrogéologiques particulières prévalant sur l'ensemble de la "bute" du Grand-Saconnex, et non seulement localisées à proximité immédiate du nouveau bâtiment ONUSIDA, vont engendrer une mise en œuvre des travaux différente que pour des conditions géologiques dites normales. Ceci aussi bien pour un tunnel foré que pour son équivalent exécuté à ciel ouvert.

J.

Ces spécificités géologiques, après de multiples campagnes de sondages et d'essais de pompage et de ré-infiltration, sont aujourd'hui bien connues et maîtrisées, aussi et surtout dans le but d'assurer la sécurité des personnes qui travailleront à l'exécution des travaux.

Points 4 et 7 :

Du point de vue de l'exploitation et de la sécurité des usagers, au final une tranchée couverte n'est autre qu'un tunnel. Suite aux graves accidents survenus dans les tunnels du Mont-Blanc et du Tauern, la sévérité des normes, suisses et européennes, s'est fortement accrue.

Essentiellement pour assurer une sécurité conforme, voire supérieure aux normes, les projets actuels (Vésenaz, Meyrin) limitent conceptuellement la longueur de tunnels monotubes.

Pour le cas invoqué dans votre courrier d'une tranchée couverte sur pratiquement toute la longueur de la route de Ferney et des différents itinéraires de sorties proposés, il est incontestable qu'une section bitube s'impose comme seule alternative au respect des normes actuellement en vigueur.

De ce fait, même dans sa section la plus large, le gabarit de l'actuelle route de Ferney serait à peine suffisant pour y construire un tunnel à ciel ouvert de section bitube.

A elle seule, la solution proposée de tranchée couverte sur la longueur de la route de Ferney aurait pour effet d'augmenter de manière exponentielle les coûts de construction ainsi que les nuisances pour l'ensemble des riverains, communiens et autres utilisateurs des infrastructures publiques.

Points 5 et 6 :

C'est dans le but de redonner une physionomie conviviale au centre historique du village du Grand-Saconnex, en substituant à l'actuelle route de Ferney un itinéraire qui permette la récolte du trafic en provenance des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et du canton de Vaud, pour lequel les comptages ont démontré qu'aux heures de pointe ce trafic est essentiellement orienté en direction des différentes organisations internationales.

Les mesures d'accompagnement prévues dans le projet global de route des Nations et Jonction autoroutière de Ferney doivent aussi permettre de résoudre la problématique récurrente du trafic à destination des institutions internationales percolant au travers du réseau routier secondaire des communes de Pregny-Chambésy, du Grand-Saconnex et du Petit-Saconnex.

Dans l'espoir d'avoir répondu aux diverses questions posées sur l'opportunité de projeter une tranchée couverte au droit de la route de Ferney et en vous remerciant de l'intérêt porté à ce projet d'envergure qui permettra à terme aussi la réalisation de l'extension Grand-Saconnex du tram Cornavin - Nations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Thierry Michél
Directeur a.i.

De la parole aux actes Les Radicaux.

MOTION DU GROUPE RADICAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2010
VILLE DU GRAND-SACONNEX

POUR DES LIEUX DE RENCONTRE PONCTUELS ENTRE LES JEUNES ET LES ENTREPRISES DE LA VILLE DU GRAND-SACONNEX

La fraction radicale du conseil municipal du Grand-Saconnex,

souhaitant :

- ◆ Que la Ville du Grand-Saconnex crée des lieux de rencontre ponctuels entre les jeunes et les entreprises de la commune afin que ces dernières puissent se faire connaître et stimulent l'intérêt des jeunes saconnésiens dans leur branche ou leur société.
- ◆ Que les jeunes soient à l'aise pour découvrir toutes les possibilités qu'offrent les métiers ou professions de proximité et puissent établir éventuellement des contacts pour trouver un emploi.

considérant :

- ◆ Que les crises économiques sont cycliques et que donc régulièrement les jeunes adolescents sortant des écoles ont de la difficulté à trouver des places d'apprentissage ou un emploi ;
- ◆ Que les jeunes doutent souvent du choix à opérer dans une formation professionnelle faute de connaissance des réalités du travail ;
- ◆ Que les jeunes sont difficilement joignables et qu'il convient de leur donner l'occasion de se retrouver et de leur proposer de tisser des liens avec des personnes en entreprises dans un lieu proche de leur domicile ;
- ◆ Que les entreprises de la Ville du Grand-Saconnex sont des employeurs potentiels dans des domaines variés ;

invite le Conseil administratif :

- ◆ à étudier dans quelles manifestations organisées par ses soins de tels lieux de rencontre pourraient être créés, comme par exemple les promotions civiques ;
- ◆ à prendre contact avec des entreprises sises sur la commune pour connaître d'ores et déjà leur intérêt à participer à de telles manifestations.